

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

LES CÔTES-D'AZUR

AVIS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
UNIQUE

Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), du Site Patrimonial Remarquable (S.P.R.), du Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques et du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

Commune de Saint Quentin Fallavier
Département de l'Isère

est porté à la connaissance du public que, par arrêté n° ARR.2019.176

en date du 12 octobre 2019, le Maire de St Quentin Fallavier a décidé de soumettre à enquête publique unique :

- Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- Le projet de révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR),
- Le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques,
- Le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint Quentin Fallavier.

Durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le Plan Local d'Urbanisme, le Site Patrimonial Remarquable, le Périmètre Délimité des Abords et le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, pour une durée de 31 jours à la Mairie de St Quentin Fallavier :

De lundi 4 novembre 2019 au mercredi 4 décembre 2019 jusqu'à 16 heures

Caractéristiques des projets

- Les caractéristiques principales du PLU sont les suivantes :
- La préservation et la valorisation des qualités de la commune,
 - La poursuite du développement des activités structurantes de la ZAE,
 - La valorisation des pôles commerciaux existants pour leur rôle de proximité vis-à-vis des habitants,
 - Le maintien d'un potentiel d'accueil économique pour conforter l'emploi local,
 - Le renforcement des capacités d'accueil de nouveaux habitants dans une offre diversifiée et de qualité résidentielle,
 - La valorisation de la centralité en réaffirmant son inscription dans le réseau des villes de la CAPI.

Les caractéristiques principales du SPR sont les suivantes :

- La préservation et le développement des ensembles, immeubles, édifices, parties d'édifices, ouvrages, sites ou plantations qui sont caractéristiques du patrimoine architectural, urbain paysager et environnemental de la commune,
- L'intégration des constructions nouvelles et aménagements qui permettront à la ville de répondre aux enjeux de son développement durable.

Les caractéristiques principales du Périmètre Délimité des Abords sont les suivantes :

- S'adapter aux enjeux spécifiques des monuments et du territoire (présence de deux monuments historiques sur la commune),
 - Ce périmètre concerté et raisonné s'inscrit dans une plus grande visibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.
- Les caractéristiques principales du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sont les suivantes :
- Garantir à la population présente et à venir des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées,
 - Respecter le milieu naturel en préservant les ressources en eaux souterraines et superficielles selon les objectifs de qualité,
 - Prendre en compte ce zonage d'assainissement dans les orientations d'urbanisme de la commune de façon à garantir une cohérence entre le développement des constructions et des équipements,
 - Assurer le meilleur compromis économique possible dans le respect des réglementations,
 - Posséder un outil d'aide à la décision notamment en ce qui concerne le choix et la mise en œuvre des filières d'assainissement non collectif.

Nom du commissaire enquêteur

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Gilles DUPONT, retraité de la fonction publique, comme commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire-enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra, sans rendez-vous, à la Mairie de Saint Quentin Fallavier, Place de l'Hôtel de Ville :

- **Lundi 4 novembre 2019 de 9h 00 à 12 h 00,**
- **Samedi 16 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **Vendredi 22 novembre 2019 de 13 h 30 à 17 h 00,**
- **Jeudi 28 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **Mercredi 4 décembre 2019 de 13 h 30 à 16 h 00.**

Identité des personnes responsables des projets

La commune de Saint Quentin Fallavier est la personne morale responsable du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, du Site Patrimonial Remarquable et du Périmètre Délimité des Abords, auprès de laquelle les informations peuvent être demandées :

- Mairie de Saint Quentin Fallavier - Place de l'Hôtel de Ville -

38070 Saint Quentin Fallavier - Mame Céline CAILLEAUD - Tél : 04.74.94.88.00.

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) est la personne morale responsable du zonage d'assainissement auprès de laquelle les informations peuvent être demandées :

• CAPI - 17 avenue du Bourg - 38081 L'Isle d'Abeau Cedex M. Sylvain SALVI - Tél: 04.74.27.28.00.

Consultation des dossiers d'enquête publique

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers à la fois sur support papier et support informatique à la Mairie de Saint Quentin Fallavier - Place de l'Hôtel de Ville - 38070 Saint Quentin Fallavier, aux jours et heures d'ouverture habituels et consigner ses observations sur le registre d'enquête en mairie ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint Quentin Fallavier, Place de l'Hôtel de ville - 38070 Saint Quentin Fallavier ou par voie électronique à l'adresse : enqueteublique@st-quentin-fallavier.fr.

Les dossiers sont consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.st-quentin-fallavier.fr

pendant toute la durée de l'enquête. Ils restent consultables, pendant cette même durée, sur support papier à la Mairie de Saint Quentin Fallavier, dès l'ouverture de l'enquête publique. Un accès gratuit aux dossiers est également garanti sur un poste informatique à l'accueil de la Mairie de Saint Quentin Fallavier. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Consultation et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en Mairie de St Quentin Fallavier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de la ville www.st-quentin-fallavier.fr, ainsi qu'à la Préfecture de l'Isère pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Avis de l'autorité environnementale

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative en matière d'environnement le 23 août 2017.

Le projet de révision du Site Patrimonial Remarquable a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative en matière d'environnement le 31 octobre 2017.

Le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint Quentin Fallavier a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative en matière d'environnement le 4 juin 2019.

Ils sont consultables à la Mairie de Saint Quentin Fallavier, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site de la ville www.st-quentin-fallavier.fr.

Le projet de Périmètre Délimité des Abords n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Décisions pouvant être adoptées au titre de l'enquête

La Mairie de Saint Quentin Fallavier, chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête, adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à chacune des autorités compétentes pour prendre les décisions en vue desquelles l'enquête publique conjointe a été organisée, au Président du Tribunal administratif de Grenoble et au maître d'ouvrage de chaque projet.

Ainsi qu'il résulte du code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement, et éventuellement après mise en œuvre des nouvelles procédures de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire par délibération, pourront être approuvés :

- Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Saint Quentin Fallavier par délibération du Conseil municipal de Saint Quentin Fallavier,
- Le projet de révision du Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Saint Quentin Fallavier par délibération du Conseil municipal de Saint Quentin Fallavier,
- Le projet de Périmètre Délimité des Abords de la Ville de Saint Quentin Fallavier par délibération du Conseil municipal de Saint Quentin Fallavier,
- Le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales par délibération du Conseil municipal de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

Les changements opérés aux dossiers mis à l'enquête publique devront donner lieu à motivation dans les délibérations d'approbation.

174248000

COMMUNE DE LA TERRASSE

Enquête publique - Révision du PLU

Par arrêté n°2019-144 du 4 novembre 2019 le Maire de la commune de La Terrasse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU).

La personne responsable de la révision du PLU est la commune, représentée son maire, Mme Claudie BRUN, dont le siège administratif est situé à la mairie -102 place de la mairie - 38660 LA TERRASSE.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera

le PLU éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Marc Boissière en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie à l'adresse précitée du 23 novembre 2019 au 23 décembre inclus, soit pendant trente jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public les :

- Le jeudi 28 novembre 2019 de 9h30 à 11h30
- Le vendredi 6 décembre 2019 de 14h à 17h30
- Le mardi 10 décembre 2019 de 9 à 11h30
- Le lundi 23 décembre 2019 de 14 à 17 heures (17 heures, clôture de l'enquête)

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www.mairie-laterrasse.fr

et en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à : Mairie / à l'attention de M. le commissaire enquêteur 102 place de la Mairie 38660 LA TERRASSE et par courrier électronique à revisionplu2019@mairie-laterrasse.fr

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le projet de PLU arrêté
- les avis émis sur le projet de PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la préfecture de l'Isère aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

178255400

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE VILLEMORIEU

Approbation de la modification simplifiée n° 1
du plan local d'urbanisme

Par délibération en date du 18 octobre 2019, le conseil municipal de VILLEMORIEU a approuvé la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 28 octobre 2019.

Le dossier de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de VILLEMORIEU aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairie de VILLEMORIEU.

178134400

VIES DES SOCIÉTÉS

Transferts de siège social

AVIS DE MODIFICATION

Dénomination sociale : SLASH
Forme : SARL
Siège social : 5 rue de Palanka - 38000 GRENOBLE

Capital social : 5000€
Numéro SIREN 809 020 274 RCS GRENOBLE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15/10/2019, les associés ont décidé de transférer à compter du 15/11/2019 le siège social qui était à 6 rue des Essarts - 38610 GIERES à l'adresse suivante 5 rue de Palanka - 38000 GRENOBLE

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE.

Pour avis et mention

177556000

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Dénomination sociale : STYLE & DECO - Forme : SAS - Capital social : 2000 € - Siège social : 1 impasse des cèdres 38780 ESTRABLIN - RCS : 825 395 387 RCS VIENNE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 15/10/2019 et de modifier l'article n°4 des statuts comme suit :

Ancienne mention : 1 impasse des Cèdres 38780 ESTRABLIN
Nouvelle mention : 9bis rue Louis Leydier 38780 PONT EVEQUELa modification sera portée au RCS de Vienne

Pour avis.

178173400

Modifications statutaires

CDMF - AVOCATS

CABINET Thierry LEBRUN
Société d'Avocat
1 place Firmin Gautier - Europole
38000 GRENOBLE

BBGV
SCI AU CAPITAL DE 1.500 €
SIEGE SOCIAL : 2070 route de Montaucher
38530 PONTCHARRA
RCS GRENOBLE 752.878.413

Suivant AGE du 18.09.19, il a été décidé :
- de réduire le capital de 675 € par annulation de parts sociales pour le ramener à 825 € ;
- de transférer le siège social de PONTCHARRA (38530) - 2070 route de Montaucher à EYBENS (38320) - 32 rue de Belledonne.

178201300

CDMF - AVOCATS

CABINET Thierry LEBRUN
Société d'Avocat
1 place Firmin Gautier - Europole
38000 GRENOBLE

DYNAMIC
SARL AU CAPITAL DE 10.000€
SIEGE SOCIAL : 32 rue de Belledonne - 38320 EYBENS
RCS GRENOBLE 498 953 132
Suivant AGE du 18.09.19 il a été décidé de réduire le capital de 5000 € par annulation de parts sociales puis de l'augmenter de 95000 € pour le porter à 100000 €. Ladite AGE a pris acte de la démission de M. Geoffrey VILCOCCQ de ses fonctions de cogérant.

178269300

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

MAIRIE
LE GRAND-LEMPESAvis d'appel public
à la concurrence

Mme NICOLE BERTON - MAIRE
6 rue Lamartine - 38690 Le Grand-Lemps - Tél : 04 76 55 80 34
L'avis implique un marché public

Objet : Marchés de travaux dans le cadre de la restructuration et l'extension des écoles maternelle et élémentaire sur la commune du Grand Lempes.

Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 15 - Serrurerie-Métallerie
Remise des offres : 21/11/19 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 04/11/2019

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marchespublics.ledauphine-legales.com>

178335500

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN

A2019C07497

Commune de
SAINT QUENTIN FALLAVIER
Département de l'Isère

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**Projet de révision du Plan
Local d'Urbanisme (P.L.U.), du
Site Patrimonial Remarquable
(S.P.R.), du Périmètre Délimité
des Abords des monuments
historiques et du zonage
d'assainissement des eaux
usées et des eaux pluviales**

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté n° ARR.2019.176 en date du 12 octobre 2019, le Maire de St Quentin Fallavier a décidé de soumettre à enquête publique unique :

- Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- Le projet de révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR),
- Le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques,
- Le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint Quentin Fallavier.

DURÉE DE L'ENQUÊTE

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le Plan Local d'Urbanisme, le Site Patrimonial Remarquable, le Périmètre Délimité des Abords et le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, pour une durée de 31 jours à la Mairie de St Quentin Fallavier :

**Du lundi 4 novembre 2019 au
mercredi 4 décembre 2019
jusqu'à 16 heures**

CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS

Les caractéristiques principales du PLU sont les suivantes :

- La préservation et la valorisation des qualités de la commune,
- La poursuite du développement des activités structurantes de la ZAE,
- La valorisation des pôles commerciaux existants pour leur rôle de proximité vis-à-vis des habitants,

- Le maintien d'un potentiel d'accueil économique pour conforter l'emploi local,

- Le renforcement des capacités d'accueil de nouveaux habitants dans une offre diversifiée et de qualité résidentielle,

- La valorisation de la centralité en réaffirmant son inscription dans le réseau des villes de la CAPI.

Les caractéristiques principales du SPR sont les suivantes :

- La préservation et le développement des ensembles, immeubles, édifices, parties d'édifices, ouvrages, sites ou plantations qui sont caractéristiques du patrimoine architectural, urbain, paysager et environnemental de la commune,

- L'intégration des constructions nouvelles et aménagements qui permettront à la ville de répondre aux enjeux de son développement durable.

Les caractéristiques principales du Périmètre Délimité des Abords sont les suivantes :

- S'adapter aux enjeux spécifiques des monuments et du territoire (présence de deux monuments historiques sur la commune),
- Ce périmètre concerté et raisonné s'inscrit dans une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.

Les caractéristiques principales du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sont les suivantes :

- Garantir à la population présente et à venir des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées,
- Respecter le milieu naturel en préservant les ressources en eaux souterraines et superficielles selon les objectifs de qualité,
- Prendre en compte ce zonage d'assainissement dans les orientations d'urbanisme de la commune de façon à garantir une cohérence entre le développement des constructions et des équipements,
- Assurer le meilleur compromis économique possible dans le respect des réglementations,
- Posséder un outil d'aide à la décision notamment en ce qui concerne le choix et la mise en oeuvre des filières d'assainissement non collectif.

NOM DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Gilles

DUPONT, retraité de la fonction publique, comme commissaire enquêteur.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur recevra, sans rendez-vous, à la Mairie de Saint Quentin Fallavier, Place de l'Hôtel de Ville :

- Lundi 4 novembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- Samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- Vendredi 22 novembre 2019 de 13h30 à 17h00,
- Jeudi 28 novembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- Mercredi 4 décembre 2019 de 13h30 à 16h00.

IDENTITÉ DES PERSONNES RESPONSABLES DES PROJETS

La commune de Saint Quentin Fallavier est la personne morale responsable du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, du Site Patrimonial Remarquable et du Périmètre Délimité des Abords, auprès de laquelle les informations peuvent être demandées :

- Mairie de Saint Quentin Fallavier – Place de l'Hôtel de Ville – 38070 Saint Quentin Fallavier – Madame Céline CAILLEAUD – Tél : 04.74.94.88.00.

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) est la personne morale responsable du zonage d'assainissement auprès de laquelle les informations peuvent être demandées :

- CAPI – 17 avenue du Bourg – 38081 L'Isle d'Abeau cedex – M. Sylvain SALVI – Tél : 04.74.27.28.00.

CONSULTATION DES DOSIERS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers à la fois sur support papier et support informatique à la Mairie de Saint Quentin Fallavier – Place de l'Hôtel de Ville – 38070 Saint Quentin Fallavier, aux jours et heures d'ouverture habituels et consigner ses observations sur le registre d'enquête en mairie ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint Quentin Fallavier, Place de l'Hôtel de ville – 38070 Saint Quentin Fallavier ou par voie électronique à l'adresse :

enquetepubliqueurba@st-quentin-fallavier.fr.

Les dossiers sont consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

www.st-quentin-fallavier.fr pendant toute la durée de l'enquête. Ils restent consultables, pendant cette même durée, sur support papier à la Mairie de Saint Quentin Fallavier, dès l'ouverture de l'enquête publique. Un accès gratuit aux dossiers est également garanti sur un poste informatique à l'accueil de la Mairie de Saint Quentin Fallavier.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

CONSULTATION ET PUBLI- CITÉ DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMIS- SAIRE ENQUÊTEUR

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en Mairie de St Quentin Fallavier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de la ville www.st-quentin-fallavier.fr, ainsi qu'à la Préfecture de l'Isère pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative en matière d'environnement le 23 août 2017.

Le projet de révision du Site Patrimonial Remarquable a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative en matière d'environnement le 31 octobre 2017.

Le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint Quentin Fallavier a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative en matière d'environnement le 4 juin 2019.

Ils sont consultables à la Mairie de Saint Quentin Fallavier, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site de la ville www.st-quentin-fallavier.fr.

Le projet de Périmètre Délimité des Abords n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TITRE DE

•••

L'ENQUÊTE

La Mairie de Saint Quentin Fallavier, chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête, adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à chacune des autorités compétentes pour prendre les décisions en vue desquelles l'enquête publique conjointe a été organisée, au Président du Tribunal administratif de Grenoble et au maître d'ouvrage de chaque projet.

Ainsi qu'il résulte du code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement, et éventuellement après mise en oeuvre des nouvelles procédures de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire par délibération, pourront être approuvés :

- Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Saint Quentin Fallavier par délibération du Conseil municipal de Saint Quentin Fallavier,

- Le projet de révision du Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Saint Quentin Fallavier par délibération du Conseil municipal de Saint Quentin Fallavier,

- Le projet de Périmètre Délimité des Abords de la Ville de Saint Quentin Fallavier par délibération du Conseil municipal de Saint Quentin Fallavier,

- Le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

Les changements opérés aux dossiers mis à l'enquête publique devront donner lieu à motivation dans les délibérations d'approbation

A2019C07639

Commune de CHAMAGNIEU

Avis de mise à l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme et du Zonage d'Assainissement du 23 novembre au 23 décembre 2019.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme est axé sur les objectifs suivants :

- Préserver et mettre en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

- Poursuivre la croissance maîtrisée de la population en favorisant la vie sociale,

- Renforcer l'offre en équipements,

- Favoriser les modes de déplacement alternatifs à l'automobile,

- Favoriser le développement économique et commercial de proximité.

Au terme de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur désigné est M. Louis MINIER.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Un registre papier est consultable en mairie siège de l'enquête, 2353 route de Vienne, 38460 Chamagnieu :

- les lundis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

- les mercredis de 8h30 à 12h00

- les vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

- les samedis de 8h30 à 12h00.

Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou à l'adresse de messagerie électronique suivante : enquete.publique.chamagnieu@gmail.com

Toutes les observations du public paraîtront sur le site internet de la commune :

www.chamagnieu.com

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de CHAMAGNIEU pour recevoir ses observations les :

- samedi 30 novembre 2019 de 8h30 à 12h00

- samedi 7 décembre 2019 de 8h30 à 12h00

- mercredi 11 décembre 2019 de 8h30 à 12h00

- vendredi 20 décembre 2019 de 14h00 à 18h00

- lundi 23 décembre 2019 de 14h00 à 17h30.

Le dossier d'enquête est consultable à l'adresse du site internet suivant :

www.chamagnieu.com, ainsi que sur un poste informatique à disposition du public situé à l'ac-

cueil de la Mairie de CHAMAGNIEU aux jours et heures d'ouverture de celle-ci (cf. ci-dessus).

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie.

À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an en Mairie de Chamagnieu.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire.

A2019C07636

Commune de HIERES SUR AMBY

Avis rectificatif pour prolongation de l'enquête publique de la modification n°2 du plan local d'urbanisme incluant un zonage d'assainissement ainsi que la révision du site patrimonial remarquable avec mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

L'enquête publique pour modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme incluant un zonage d'assainissement ainsi que la révision du site patrimonial remarquable, avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, ouverte du 14 octobre 2019 au 9 novembre 2019 est portée au samedi 16 novembre 2019.

Toute personne pourra consulter en mairie de Hières-sur-Amby l'ensemble des pièces liées au dossier d'enquête pendant les horaires d'ouverture au public, et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit en mairie au nom du commissaire-enquêteur jusqu'au vendredi 15 novembre 2019 17h00, ou les transmettre par voie électronique jusqu'au samedi 16 novembre 2019 à minuit à l'adresse suivante :

modification2plu-SPR.hieres-suramby@wanadoo.fr

La dernière permanence du commissaire-enquêteur se tiendra en mairie de Hières-sur-Amby vendredi 8 novembre 2019 de 14h00 à 17h30.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de Hières-sur-Amby du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet de la commune.